

# Des aides pour vos travaux d'économie d'énergie

Vous occupez un logement dont vous êtes propriétaire? Vous voulez réaliser des travaux de rénovation thermique pour bien vous chauffer tout en réduisant vos factures d'énergie? C'est le bon moment! La Communauté de Communes a engagé un programme pour vous accompagner dans vos travaux.

Le Programme d'intérêt général (PIG), lancé au mois de janvier dernier, vise à lutter contre la précarité énergétique en mettant à disposition des propriétaires à revenus modestes un accompagnement aux travaux et des aides financières exceptionnelles. 6 mois après sa mise en place, 43 dossiers sont déjà à l'étude auprès du Centre de l'Habitat (CDH), organisme qui anime ce dispositif pour la CCEG.

## Des projets financés à 70 % en moyenne

Dès la première prise de contact avec le CDH, vous êtes accompagné tout au long de votre projet de rénovation. Pour commencer, un technicien certifié effectue une visite à votre domicile pour analyser votre logement et réaliser un diagnostic thermique pris en charge par la Communauté de Communes. Toute votre habitation est alors passée en revue, des installations de chauffage et de production d'eau chaude à l'isolation en passant par le système de ventilation du logement...

Suite à cette visite, le technicien établira des préconisations sur les travaux d'économies d'énergie pertinents à effectuer. Il en calculera le montant et fixera des priorités en fonction des économies d'énergie que vous réaliserez et des financements possibles.

Le CDH vous accompagne ensuite pour monter votre plan de financement, consulter les entreprises et élaborer le dossier de demande de subvention auprès des diffé-



Ne laissez plus le froid s'installer chez vous!

rents organismes. Au 1<sup>er</sup> juillet, 25 logements ont été visités. Sur les dossiers finalisés, un gain d'énergie supérieur à 30% a été obtenu et, en moyenne, 70% des travaux sont financés par les aides publiques.

## Qui finance ?

Le PIG repose sur une convention qui associe l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et la Communauté de Communes. Ces deux organismes contribuent au financement de vos travaux. D'autres aides peuvent être obtenues auprès du Conseil régional, du Conseil général et des caisses de retraites. Elles évoluent en fonction de vos revenus et des gains énergétiques obtenus.

## De l'intérêt particulier à l'intérêt collectif

Aider les propriétaires en difficulté à réduire leur facture d'énergie, c'est aussi contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre et soutenir l'activité des entreprises du secteur de la rénovation thermique. En lançant ce programme, la Communauté de Communes joue donc sur le volet social, environnemental et économique, les 3 piliers du développement durable.

## Quelques chiffres...

**43 dossiers** éligibles au dispositif sont à l'étude.

**25 diagnostics** ont été réalisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier.

**5 projets** sont en phase de travaux.

Le montant moyen des travaux s'élève à

**19 797 €** par projet.

Le montant moyen des aides est de

**13 843 €** par dossier soit **70 %** des travaux.

Les gains d'énergie sont en moyenne supérieurs à **30 %**.

## Pour tout renseignement :

Contactez le Centre de l'Habitat au 02 40 44 99 44, [pigcceg@centrehabitat44.org](mailto:pigcceg@centrehabitat44.org)

Plus d'infos : [www.cceg.fr](http://www.cceg.fr)

Le CDH tient une permanence à la CCEG les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mardi de chaque mois de 9h à 11h.

Nous avons rencontré deux habitants d'Erdre & Gesvres qui ont saisi l'opportunité offerte par le PIG pour réaliser leurs travaux de rénovation énergétique. Ils nous parlent de leur projet et de la manière dont il a été mis en place.



**Franck, Saint-Mars-du-Désert**

«75% de mes travaux sont financés par les subventions»

Nous avons fait construire notre maison en 1997. A l'époque, l'énergie n'était pas aussi chère et nous n'avions pas la même vision sur les consommations d'énergie. L'idée de changer mon installation de chauffage à gaz me trottait dans la tête depuis un moment. En me renseignant j'ai découvert les chaudières à pellets. Dans le même temps j'ai appris que je pouvais bénéficier d'aides. Ça a été l'étincelle qui a déclenché mon projet !

Après la visite du technicien du CDH, nous avons élargi mon projet de rénovation avec, en complément de la chaudière, l'installation d'un chauffe-eau solaire et d'une VMC. D'après les estimations, je vais diviser par 2 ma consommation d'énergie et réduire de 95% mes émissions de CO<sub>2</sub> ! Mon projet a été élaboré en quelques jours. 75% de mes travaux sont financés par les subventions. Le montage a été rapide avec l'aide du CDH qui connaît bien son métier. Il centralise l'ensemble des informations et ça, c'est un vrai plus.

## Plan de financement

Aides publiques : 20 150 €

ANAH : 7 000 €

Aide «Habiter mieux» : 3 500 €

Région : 9 150 €

CCEG : 1 000 €

Prêt bancaire : 6 431 €

Montant total des travaux : 26 581 €



**Madeleine, Fay-de-Bretagne**

«En chauffant normalement, je devrais pouvoir atteindre 3 ou 4°C de plus»

Avec mes 83 ans et une retraite de 474 € par mois, je ne pensais pas pouvoir réaliser aujourd'hui des travaux de rénovation dans ma maison. L'hiver, non seulement j'ai du mal à avoir une température ambiante satisfaisante et, en plus, mes «grille-pains» consomment énormément d'électricité. Il y a même des pièces que j'ai arrêté de chauffer car ça me coûtait trop cher chaque mois. J'ai bien un insert, mais je suis seule et à mon âge, je ne peux plus monter le bois du sous-sol à l'étage. C'est une amie qui m'a parlé des aides dont je pouvais bénéficier pour remédier à ces problèmes. Je me suis déplacée à la permanence du Centre de l'Habitat et j'ai discuté avec l'animatrice. C'était début juillet. Un technicien est venu faire une étude thermique de ma maison. On m'a d'abord conseillé d'isoler mon plancher. C'est vrai que mon mari me disait souvent que le froid venait du sol. Le technicien m'a aussi préconisé de changer mes radiateurs. J'ai fait faire des devis auprès d'un artisan de Fay-de-Bretagne et les ai envoyés au Centre de l'Habitat pour qu'ils puissent compléter mon dossier. Début août, j'ai reçu un appel pour me confirmer que mes travaux seraient financés en partie par des subventions. Sans ces aides, je n'aurais pas pu les réaliser à moins de ne manger que de la salade et des œufs durs pendant des mois ! Les travaux ont eu lieu mi-août, le technicien m'a dit que je devrais arriver à un gain énergétique de 30% sur ma maison. En chauffant normalement, je devrais pouvoir atteindre 3 ou 4°C de plus. J'appréhende moins le prochain hiver et au vu de ma petite pension de retraite les économies sur les factures d'électricité seront les bienvenues.

